

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet

Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civiles

Affaire suivie par Gaël MÉMEINT  
pref-defense-protection-civile@haute-savoie.gouv.fr  
04 50 33 62 89

Annecy, le **25 JUIN 2019**

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Mesdames et messieurs les maires  
du département de la Haute-Savoie

copie à madame et messieurs  
les sous-préfets d'arrondissement

**Objet :** Dématérialisation de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Je souhaite vous informer de la mise en place de l'application « Icatnat », service en ligne de dématérialisation de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle réservé aux communes.

Disponible à partir du 24 juin 2019, cet outil vous permet de formuler, en ligne, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et d'accéder à l'ensemble des informations nécessaires au suivi de la procédure.

Il vous permet notamment :

- de transmettre, de façon sécurisée et instantanée, le formulaire de demande et l'ensemble des pièces aux services en charge de l'instruction du dossier
- de suivre en temps réel l'état d'avancement de l'instruction de la demande
- d'être informés des motivations des décisions prises par la commission interministérielle relative à l'examen des dossiers de catastrophe naturelle
- d'accéder au site d'informations et aux documents pratiques relatifs au déroulement de la procédure (base juridique et réglementaire, vidéos pédagogiques, etc.)

Je vous invite, dès à présent, à vous connecter à l'adresse <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Catastrophes-naturelles> afin obtenir vos accès à la plate-forme « Icatnat ».

Le service interministériel de défense et de protection civiles est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche (Luc THOUVENOT au 04-50-33-61-19, Denis ROCHET au 04-50-33-61-76 ou Gaël MÉMEINT au 04-50-33-62-89).



Pierre LAMBERT